



LE PETIT VILLARROIS



Hiver Eté 2019

N° 54

Le Mot du Maire

Après 50 ans de dévouement, je me permets de vous faire part de mes sentiments au service de notre commune.

Lorsque nous sommes arrivés à la commune en 1971, avec une équipe de jeunes du pays, moyenne d'âge 25 ans, la population était de 85 habitants. Notre premier souci a été de chercher de nouvelles ressources, car le budget permettait tout juste de payer les salaires et quelques dépenses de fonctionnement.

Cela ne pouvant pas se faire en une année, ni même sur un mandat, près de vingt ans ont été nécessaires pour y arriver.

Grâce au choix du conseil municipal d'engager le lancement du lotissement de « Pied de Roche », prévoyant environ deux cents logements, permettant ainsi une fiscalité supplémentaire.

Nous avons pu au fur et à mesure de nos possibilités, acquérir et entretenir les bâtiments communaux, tels que l'Hôtel Suisse, l'Hôtel du Parc, l'Hôtel de la Poste, la Maison Gaston Roux, la Maison Ticon, l'Ancienne Mairie, la Poste, l'Ancienne Ecole. La restauration de ces locaux transformés en une cinquantaine de logements a permis l'installation d'habitants permanents.

Les différents terrains ont été aménagés en jardin pour enfants, en jeu de boules, en plateforme multi sports. La maison de la Nature dédiée aux expositions et à la culture, permet aux villarois de se retrouver dans cette Rotonde, avec un passé historique de l'époque florissante du tourisme estival, pour bons nombres de manifestations.

La croissance de la population a engendré l'installation de divers commerces, la superette Casino, le bar restaurant le Tétrás, l'hôtel le Martagon, le Tabac Presse chez Régis, la Poste, le Centre de Tri Postal, Salon de Coiffure et le Cabinet Comptable.

Pour faciliter et pour améliorer la vie des bergers, huit cabanes d'alpage ont été rénovées, ce qui a permis de sauver le patrimoine pastoral..

La zone d'activité économique Ste Thérèse, après dix ans d'études et de démarches administratives va démarrer dès le printemps.

En 1978, nous avons accueilli deux familles de réfugiés Laotiens. Avec la bonne volonté de tous les habitants, ils ont pu s'installer convenablement et s'intégrer rapidement. Les pères travaillaient à la scierie, les sept enfants fréquentaient l'école de Colmars les Alpes.

Aujourd'hui, tout paraît normal, mais il aura fallu beaucoup de patience et de persévérance pour gagner la confiance des investisseurs et développer notre territoire.

Ce qui m'a le plus marqué durant ce demi siècle, se sont les obsèques du Commandant Christian Marty, décédé dans l'accident du Concorde le 25 juillet 2000 à Gonesse. Mes pensées vont à sa famille et je remercie Mme Christiane Marty qui a offert le parcours santé à la commune.

Je remercie également le sculpteur Kees Vercade qui a fait don en 1996, d'une statue qui se trouve dans le jardin d'enfants intitulée « Le premier pas ». Il en existe seulement trois dans le monde.

Ces années passées au service de nos concitoyens m'ont permis de rencontrer des personnes formidables avec qui j'ai travaillé au Conseil Municipal, dans les Associations, ou dans la vie quotidienne, je pense qu'elles se reconnaîtront, également j'ai pu côtoyer des administrés avec qui je garde un bon souvenir. J'espère qu'en cette période de conjoncture économique plus difficile, rien n'empêchera le village de se développer et prospérer.

Mon cœur sera toujours attaché à ce village de mon enfance, qui m'a tant apporté.

André GURAND

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL FEVRIER 2019 A NOVEMBRE 2019

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Ils sont approuvés comme suit :

Commune :

Dépenses de Fonctionnement :	395 033,00 €
Dépenses d'investissement :	151 648,78 €
Recettes de Fonctionnement :	551 098,33 €
Recettes d'Investissement :	188 331,09 €
Excédent de Fonctionnement reporté :	241 177,83 €
Déficit d'Investissement reporté :	114 742,84 €
Soit un excédent de fonctionnement de	397 243,16 €
Soit un déficit d'investissement de	78 060,53 €

Régie des Eaux :

Dépenses de Fonctionnement :	78 745,99 €
Dépenses d'Investissement :	38 238,11 €
Recettes de Fonctionnement :	95 700,94 €
Recettes d'Investissement :	95 216,58 €
Excédent de fonctionnement reporté :	82 869,54 €
Excedent d'investissement reporté :	45 282,89 €
Soit un excédent de fonctionnement de	99 824,49 €
Soit un excédent d'investissement de	102 261,36 €

PROGRAMME D'ENTRETIEN EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire donne connaissance du devis présenté par l'ONF, pour l'année 2019, qui s'élève à 7 400,00 € pour des travaux sur la route de Chasse, la propreté des sentiers, l'entretien des lisières etc. Le projet de l'ONF est adopté.

CONVENTION DE MUTUALISATION REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mutualiser, sous forme de convention, avec la CCAPV via le SICTIAM la D.P.O. (data protection officer) qu'il convient de nommer pour se conformer au R.G.P.D. Le montant dû par la commune au titre de cette mutualisation s'élève à 259 €. La convention est approuvée.

SERVICE COMMUN SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la décision d'un retour de compétences « scolaires » aux communes de Colmars les Alpes et Thorame-Haute, la CCAPV a engagé une réflexion sur la création d'un service commun. La commune a été associée à cette réflexion même si elle n'est pas directement signataire de la convention. Le conseil donne son accord de principe et approuve cette intention.

CONVENTION ENTRETIEN SITE DE JUAN 2019

Monsieur le Maire propose de conventionner de nouveau avec l'Association Vertical Attitude. Il rappelle que cette convention annuelle a pour but l'entretien des équipements du site : petits travaux nécessaires pour assurer la sécurité et contrôle des points d'ancrage, les différents points d'entretien des équipements et de sécurité, seront détaillés dans la convention. Cette proposition est acceptée, sous réserve de la fourniture d'une attestation de vérification du site et une confirmation de l'agrément à vérifier les sites d'escalade. Dès la remise de cette attestation, la contribution de la commune à hauteur de 500 € par an, sera aussitôt mandatée.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Plusieurs projets sont étudiés. Ils concernent la dernière tranche de travaux, les demandes de subvention des associations, les bornes à incendie à changer. Des dossiers seront préparés et étudiés lors d'une prochaine réunion de travail.

MONTANT DEFINITIF D'ACQUISITION DES TERRAINS POUR LA ZONE D'ACTIVITES DE VILLARS-COLMARS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 novembre 2016, il avait été proposé de vendre à la Communauté de Communes les terrains de la ZA, car le développement économique et notamment la création de zones d'activités sont devenus une compétence communautaire. En vue de cet achat une réunion entre la commune et la CCAPV s'est tenue le 19 décembre 2018, afin de finaliser cette acquisition. Il en ressort un accord sur le prix. La vente des parcelles section B n° 353, 358, (renommée B 1743), 357, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 1739 et 1742, pour une superficie totale de 59 037 m² sera réalisée pour un montant total de 273 794 €.

DIVERS

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes compétences qui retournent à la commune, notamment l'achat des fournitures, la partie informatique, les transports scolaire et des voyageurs.

Les travaux pour le déploiement de la fibre optique avancent afin que ce service soit opérationnel dans les meilleurs délais.

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019

Le Conseil Municipal vote comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	9,97 %
Foncier bâti	6,60 %
Foncier non bâti	43,29 %

En conséquence de la diminution des dotations de l'Etat, il est proposé et adopté par les membres présents une légère hausse des taux.

REDEVANCE DU PRIX DE L'EAU

Le prix de la taxe de la pollution reste inchangé :

Le prix de la redevance d'eau reste inchangé :

Tarif H.T. : Habitations : 134,35 € ; Meublés : 44,31 € ; Casino : 265,65 € ;

Camping : 1 062,60 € ;

Hôtel : 398,47 €

BUDGET PRIMITIF 2019 – REGIE DES EAUX

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif de la Régie des Eaux.

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 197 378,00 €

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 255 116,00 €

Le budget du service de l'eau est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif de la commune.

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 912 451,00 €

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 756 721,00 €

Le budget communal est voté à l'unanimité

PROTECTION DES CAPTAGES

L'enquête publique étant terminée, il est décidé, afin de pouvoir lancer les travaux, de demander des subventions auprès de l'Agence de l'Eau de 30 % et du Département à hauteur également de 30 %.

Le montant total de l'opération s'élève à 94 000,00 € H.T.:

Le plan de financement pourrait être celui-ci :

subvention de l'Agence de l'Eau.....	28 200,00 €
subvention du Département	28 200 ,00 €
Autofinancement.....	37 600,00 €

INSTRUCTION DES DECLARATIONS PREALABLES DE CLOTURE

L'article R 421-12, du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune (PLU), afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU. Il est décidé l'instauration de cette déclaration de clôture qui permettra à Monsieur le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

A la demande de l'Association des Communes Forestières et après diverses explications de Monsieur le Maire il est décidé de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « LE PRADAS » - INSTALLATION DE 19 POINTS LUMINEUX

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de réaliser les travaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération « Le Pradas ». Monsieur le Maire rappelle le coût prévisionnel du programme, à savoir : 53 821,46 € TTC et précise le mode de financement suivant : Montant TTC 53 821,46 € TTC, Participation communale (dont TVA 8970,24 €) 53 821,46 € TTC. Il propose de confier conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions. Après échanges, le montant des travaux est approuvé, une convention de mandat va être signée avec le SDE 04.

DIVERS

- Déchets : le Sydevom a mis en place des nouvelles consignes de tri. Pour bien accompagner les usagers, nous lancerons une campagne d'affichage et de communication pour optimiser les vrais gestes du TRI et réduire l'enfouissement des déchets inertes.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AIDE D'UNE COMMUNE A LA DENOMINATION ET LA NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

En complément de la mise en place de la numérotation des rues de la commune, convention du 28 juillet 2016, un audit de conseil de fiabilisation des adresses dans la commune, ainsi que la réalisation du plan d'adressage et l'accompagnement à la communication doivent être réalisés. Le montant de la prestation effectuée par la Poste s'élève à 1 974 € TTC. Il est décidé de contracter avec la Poste, les prestations devront être effectuées avant le 30 avril 2020.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et places publiques. La création des différentes voies libellées et les numéros de voirie va donc être effectuée, les plans cadastraux seront relevés avec les noms de tous les propriétaires.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le comité syndical du Parc naturel régional du Verdon réuni en session plénière le 20 mars 2019 à Saint André les Alpes a validé à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte. Ces modifications portent essentiellement sur :

- une série de modifications pour permettre d'acter quelques évolutions attendues dans la gouvernance de tous les Parcs de la Région.
- la création d'un troisième objet au syndicat mixte, relatif à la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), suite à la démarche de réflexion menée depuis un an par le Parc et les intercommunalités du bassin versant du Verdon pour la structuration de cette compétence
- l'intégration au syndicat mixte des collectivités ayant délibéré pour intégrer le syndicat mixte après la dernière modification des statuts.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Suite à l'approbation de la modification des statuts et afin d'assurer la continuité de la gouvernance du syndicat, il est proposé de procéder à la désignation des délégués de la commune, un délégué titulaire et deux délégués suppléants (exerçant leur suppléance par ordre de désignation) pour siéger dans chacune des formations gouvernant les objets pour lesquels notre commune a adhéré.

Sont désignés : délégué titulaire : Roux Laurent, premier suppléant : Roux Sébastien, deuxième suppléant : Dalloz Richard.

TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est décidé de s'opposer au transfert automatique des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à compter du 1er janvier 2020.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annuellement. Le Conseil Municipal après avoir entendu la présentation du document par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le RPQS pour l'année 2018. Le document est consultable en Mairie.

TRANSFERT DES EMPRUNTS LIES A LA COMPETENCE « VOIRIE »

La compétence voirie a été restituée aux six communes de l'ex-CCHVVA à compter du 1er mai 2018. Pour la réalisation de certains travaux l'ex-CCHVVA, avait souscrit plusieurs emprunts. Actuellement, il convient de transférer le capital restant dû aux six communes. On reprend donc par obligation trois emprunts. Il est prévu de renégocier un taux plus adapté auprès de la banque.

SERVICES COMMUNS SECRETARIAT ET TRANSPORTS

Afin de régulariser le statut des personnels administratifs de la CCAPV travaillant dans les communes sans aucun lien formel, il est proposé la mise en place d'un service commun « Secrétariat de mairie et personnels administratifs ». Un calcul incluant les salaires et charges, la participation RH de la CCAPV et le nombre d'heures, va être effectué et transmis aux communes concernées pour leur permettre de délibérer.

Il en est de même pour les transports des voyageurs, service qui était assuré par l'ex-CCHVVA et qui revient aux communes. Il est demandé de faire un point sur la fréquentation après la saison touristique.

NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

L'augmentation constante de la demande d'actes pour les administrés et pour les notaires accentue la dégradation des registres d'Etat Civil. Afin d'éviter cette détérioration, il est envisagé la numérisation, solution simple et rapide de délivrer un acte d'état civil.

DIVERS

L'Association « Demain dans le Haut-Verdon », représentée par Nadine Nivogin, présente à la réunion, exprime le souhait de nombreux parents d'envisager pour le futur que les repas dans toutes les cantines du territoire propose des produits bios de proximité.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019 - 2020

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2019-2020 sur l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI, il est décidé l'adhésion de la commune au contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2020

Le recensement de la population de la commune sera effectué en 2020. L'agent recenseur sera Mme DEVILLERS, l'agent coordonnateur sera Mme SIMON.

RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à FPU consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier ainsi qu'à chaque restitution de compétences aux communes. Les retours de compétences intervenus au 01/05/2018 et au 01/01/2019 ont fait l'objet d'un travail approfondi de la part des services communautaires, en étroite concertation avec les administrations municipales. Un rapport a été adopté par la CLECT lors de ses séances du 27 février et 19 avril 2019. Ce rapport est adopté par le conseil municipal.

CONVENTION AVEC LE SDE 04

Dans le cadre de l'opération "Place de la Mairie", il est décidé par six voix pour, une voix contre, la réalisation de travaux d'éclairage public avec la mise en place d'un lampadaire avec deux points lumineux. Une convention sera signée avec le SDE 04.

TRANSPORTS SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE ET COLLEGE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a décidé par délibération n° 2018-10-05, en date du 17 décembre 2019, le retour aux communes de la compétence facultative « Transports scolaires ».

A compter de septembre 2019, la Région demande aux familles d'inscrire leurs enfants à l'abonnement « ZOU ! Etudes » transports scolaires et de régler directement en ligne. La somme demandée par an, est de 110 € par enfant en plein tarif, 55 € par enfant en demi tarif (pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 € mois).

Après un tour de table et plusieurs explications. Il est pris la décision, avec une abstention, de s'orienter sur une gratuité avec contrôle des fréquentations sur l'année scolaire en cours.

DIVERS

Il est proposé une motion relative à la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques, après discussion cette motion est adoptée pour le maintien des services financiers sur le territoire de la CCAPV.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2020

Le recensement de la population sur la Commune débutera le 16 janvier 2020 et se terminera le 15 février 2020. Un agent recenseur sera nommé pour effectuer ce recensement. La participation financière de l'état pour la réalisation des travaux engagés sera entièrement affectée au versement du salaire de l'agent recenseur. Les charges seront prises en charge par la commune.

GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, propose la mise en place d'un groupement de commandes permanent entre les communes de l'intercommunalité, il peut s'agir de : fournitures de bureau, de mobilier, prestation informatique, produits d'entretien, etc. Une convention sera signée avec la CCAPV.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POUR LA Z.A.

Le premier adjoint, présent à la dernière réunion concernant les aménagements de la zone d'activités, explique qu'il est nécessaire de créer une extension du réseau d'eau potable entre l'alimentation existante et l'entrée sur l'emprise de la future zone d'activités pour alimenter cette zone et pour fournir un débit incendie. Un dossier de demande de subventions sera déposé auprès de l'Etat et du Département. Plusieurs actions seront menées en parallèle : défrichage, électricité, celles-ci seront réalisées par la CCAPV.

RAPPORT DE LA CLECT N° 3

La Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à FPU consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier ainsi qu'à chaque restitution de compétences aux communes. Les retours de compétences intervenus au 01/05/2018 et au 01/01/2019 ont fait l'objet d'un travail approfondi de la part des services communautaires, en étroite concertation avec les administrations municipales. Ce rapport a été adopté par la CLECT lors de sa séance du 22 novembre 2019. Après présentation, ce rapport est adopté par le conseil municipal.

CONVENTION DU SERVICE COMMUN « SECRETAIRES DE MAIRIE »

Suite à plusieurs ajustements une nouvelle convention pour le service commun secrétaires de mairie, est proposée. Après explications et discussions, la proposition du nouveau financement est approuvé.

AGENCE COMMUNALE POSTALE

La reconduction de la convention concernant l'agence postale communale, comme prévu à l'article 7 de ladite convention est confirmée par la Poste. Le contrat de la personne recrutée à l'APC est renouvelé.

MAITRISE D'OEUVRE BATIMENT LES MELEZES

Il est prévu le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de désamiantage et réhabilitation de la toiture du bâtiment.

DIVERS

Pour l'habitat partagé, il est proposé de travailler sur l'établissement d'un support publicitaire.

Richard Dalloz se propose à nouveau pour l'élaboration des cartes de vœux.

Les Infos Communales

Saint Blaise et vœux du Maire

Le samedi 02 février 2019 à la Chapelle Saint Blaise, a eu lieu la traditionnelle cérémonie, avec un office et l'apposition des cierges autour du cou, pour préserver des maux de gorge. Malgré un temps hivernal, les fidèles étaient présents, ainsi que des élus de la vallée.

A la fin de l'office, le maire a invité l'assemblée à descendre à la Rotonde pour la présentation des vœux aux administrés et aux invités. Avec un rappel des travaux et des projets en cours, le maire a mis en relief la difficulté des petites communes, avec des réductions drastiques sur les attributions financières. La réforme territoriale avec la loi NOTRe, a réintégré de nouvelles compétences aux communes, sans compensation financière.

Avec une note plus optimiste, le maire a invité les participants à la dégustation des traditionnels beignets autour du pot de l'amitié. Il est important que ces traditions puissent perdurer au fil du temps, c'est la vie et la mémoire des zones rurales.



La Marmite aux mots

Le samedi 9 mars 2019, à la Rotonde, la 7ème édition de la marmite aux mots, organisée par les 5 saisons de Colmars, a connu un succès auprès du public ; l'organisation était minutée, les différents intervenants nous ont fait passer une agréable soirée, avec de la musique, du chant et de la lecture.

Entre les deux animations, les 5 saisons ont offert les traditionnelles soupes, avec du fromage et des tartes du pays, ces mets étaient délicieux.

Il faut simplement regretter, le peu de participation locale, ça méritait de couper la télé.

Encore merci à l'association de 5 saisons.



La Marmite aux Mots
Soirée lectures, soupe, buffet et musique

Samedi 9 mars 2019 à 19h La Rotonde Villars-Colmars
Réservation au: 06 71 10 61 98
Tarif : adultes 10€, gratuit enfant -15ans
les5saisonsdecolmars@gmail.com

Travaux d'enfouissement des réseaux

La 5ème tranche des travaux d'enfouissement des réseaux : Eau potable – EDF – Télécom est pratiquement terminée, du pont de la Chasse jusqu'au camping. Les lampadaires, nouvelles générations, avec des ampoules à LED ont été installés. L'ancienne ligne pourra être déposée lorsque télécom aura cablé les usagers. Il y a encore des points techniques à terminer pour que enfin tous les poteaux disparaissent.

Ces travaux ont permis la pose de borne incendie réglementaire sur le secteur. Une 6ème tranche est à l'étude avec une demande d'aide financière, pour que ces travaux sur le village soient terminés.

Dans les prochaines années, l'eau potable, l'éclairage public et le haut débit avec la fibre seront des aménagements essentiels sur le territoire. L'assainissement est pris en compte et géré par le SIVU.

Prolongation de la Zone 30 Km/h

Nous avons été interpellés par les résidents de la route du Vieraron, sur la portion de route de l'embranchement de Chasse, à celui des Epiniers. Ils nous informent de la dangerosité, relative à un excès de vitesse récurant, avec des points sensibles.

Notamment les deux arrêts scolaires, l'embranchement de la route de Chasse, qui est sans visibilité pour sortir et le passage retréci sans possibilité de se croiser, méritent la mise en place d'un système de ralentissement.

Il est vrai que les 50 km/h réglementaires en agglomération sont rarement respectés. Nous avons sollicité le Conseil Départemental avec la Maison Technique de Castellane pour faire une étude et pour sécuriser ce secteur.

L'été dernier, à titre d'essai deux alternats ont été installés, le sens prioritaire c'est montré très efficace et sécurisant. On attend le rendu de cette consultation pour prendre les mesures nécessaires avec des ralentisseurs.

Oratoire Sainte Ursule

Mme et M. Margossian ont fait ériger un oratoire au départ de leur chemin, au lotissement de Pied de Roche, construit par Charly en pierres de taille, celui-ci a fière allure, en bordure de l'allée des Carlins.

Le samedi 13 juillet 2019, la grille et la statue ont été posées dans la niche, avec l'aide de Laurent Roux. Cet oratoire est dédié à Sainte Ursule patronne des drapiers, elle est représentée sur le retable de la Chapelle Saint Blaise.

L'abbé Benoit a procédé à la bénédiction de cet oratoire le mercredi 17 juillet devant les invités.

André Guirand, Maire de Villars-Colmars a remercié chaleureusement la famille Margossian de cette initiative. Un apéritif a été offert aux participants, pour clôturer cette manifestation.

Il est à noter que la grille a été offerte par la ferronnerie « Le Vray » d'Aubagne, c'est une très belle réalisation.



Vill ' Art - Colmars 2019

Depuis quelques années (11 ans) Vill'Art Colmars programme ses activités dans la première semaine du mois d'août. Malgré des réunions de concertations des associations dès le mois de février, il est difficile de gérer, et de coordonner les animations des différentes structures de la vallée. Pendant cette période estivale d'activités intenses, nous constatons avec plaisir que nos programmations et réalisations ont un franc succès.

Dimanche 4 août : Amountagna pour ce dixième anniversaire de cette randonnée pastorale, en partenariat avec la CCAPV et la CIPRA, nous avons une journée très active, avec deux groupes au départ de Chasse, pour permettre aux différents marcheurs de pouvoir participer. Il y avait environ 240 personnes !



Mardi 6 août: Récital piano solo Jean Tatu à l'église, c'est un pur enchantement, on se laisse porter sur du Chopin, Liszt, Beethoven.....

Mercredi 7 août : Concert violoncelle avec Juliette Pése, clarinette avec Lise Geuillot et Jean Tatu piano, c'était prenant avec du Brahms, Piazzolla...sur un nuage ! L'église était pleine, à la fin du concert, rencontre avec les musiciens autour d'un verre.

Jeudi 8 août : Découverte du village et du patrimoine caché, à travers le chemin des oratoires, comment un village à l'apparence tranquille, apaisé à l'air endormi par le temps, a pu être le témoin de pittoresques évènements ! Les participants sont surpris puis conquis. La visite ne fait pas moins de trois heures, en passant par l'église, le four et le musée des miss. Pour les téméraires, un pot est offert à la Rotonde, à l'issue de la visite.



AMOUNTAGNA 2019

La dixième édition d'Amountagna s'est déroulée le dimanche 4 août 2019. Le succès de cette journée fut une fois de plus total. La notoriété de cet événement, qui s'est installée au fil des ans, a permis de réunir environ 250 personnes. Cette randonnée a été l'occasion d'inaugurer un ancien sentier de transhumance réhabilité par la commune de Villars-Colmars en partenariat avec la CIPRA (Commission Internationale Pour la protection des Alpes. Cette dernière a financé cette action dans le cadre du projet Spéci'Alps qui vise à recenser, conserver et valoriser les joyaux naturels des communes alpines.

Lors de la présidence allemande de la Convention alpine en 2015 et 2016, un projet germe de la CIPRA international et du réseau de communes Alliance dans les Alpes. Le projet est ensuite soumis au Ministère allemand de l'environnement. CIPRA France doit trouver un territoire pilote en France et prospecte dans l'extrême sud des Alpes, quelque part entre le Verdon et les Préalpes d'Azur. C'est finalement du côté de Villars-Colmars, membre de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (nouveau membre d'Alliance dans les Alpes depuis 2018!) que la demande se fait sentir. Des habitants, des élus, des agriculteurs font vivre cette commune et soutiennent le pastoralisme à travers le festival Amountagna qui se tient depuis une dizaine d'années. Le projet prend forme et CIPRA France, via son réseau européen, accompagne cette démarche. Il se concrétise en 2019 par la création de ce sentier, mettant en valeur le pastoralisme et la nature. Une stagiaire, Aude Warter, en quatrième année d'école d'ingénieur Concepteur Paysagiste à Angers, a également été mise à notre disposition pendant 4 mois. La Communauté de Commune lui a octroyé un bureau au sein de la Maison de Pays et la Commune de Villars-Colmars l'a hébergée au sein du Village.

Le Ministère allemand de l'environnement a donc permis le soutien d'une collectivité française : un bel exemple de coopération alpine dont le point d'orgue fut cette journée d'inauguration dans le cadre de la randonnée « Amountagna » du 4 août 2019. Un premier départ a eu lieu au parking du hameau de Chasse, encadré par deux accompagnateurs de montagne, Nicolas Raiteri et Noey. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Président de la CIPRA France, Monsieur Jean Horgues-Debat ainsi que son Directeur Marc-Jérôme Hassid. Ceux-ci ont présenté la CIPRA, accompagnés par leur photographe, Vincent Martin. Monsieur le Maire, André Guirand, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Nicolas Raiteri a rappelé les consignes de sécurité. Les randonneurs se sont mis en marche à 8 H en direction de la cabane de Chabaud.

Cette randonnée, pour les plus courageux, ont emprunté le nouveau sentier Amountagna réhabilité, en direction de la cabane des Sagnes jusqu'à la cabane de Chabaud et la rencontre avec le berger. Le sentier Amountagna a été équipé de panneaux directionnels et de panneaux d'interprétations sur la biodiversité. Divers intervenants ont participé à la randonnée : Les Cinq Saisons avec des lectures relatives à la montagne, la nature et la transhumance ; Pierre Ferry, naturaliste passionné, nous a fait un exposé sur la chouette « Chevêchette », le plus petit rapace européen occupant la forêt de la Moulière au dessus de Michard ; Patrick Fabre, directeur de la Maison de la Transhumance, nous a parlé du métier d'éleveur et de l'école des bergers. Chaque panneau d'interprétation a donné lieu à un arrêt et un exposé. Au premier panneau intitulé « le casse-noix moucheté et le pin Cembro », Nicolas Raiteri est intervenu et nous a expliqué les caractéristiques de ce couple dit de « commensaux ». Au deuxième panneau intitulé « Les Prés de Fauche », c'est Pierre Bonnet, président de l'association Amountagna qui est intervenu.



Enfin, au troisième panneau sur la « Transformation du Paysage par l'Homme », panneau qui domine le site des Sagnes, Aude nous a fait découvrir ce nouvel aspect du paysage montagnard façonné par l'homme et ses caractéristiques. Arrivés à la cabane de Chabaud, le berger Clément a expliqué le travail de berger, ses contraintes, ses bons côtés comme les moments plus difficiles. Il fut alors temps de redescendre en direction de la cabane des Sagnes. En chemin, une halte a été animée par Marie-Pierre Bourret présidente de l'association de yoga « Pour Tout Bagage » permettant aux participants de s'installer dans un moment de communion avec la nature. Relaxation, détente, repos, échange et partage furent les maîtres-mots de cette activité.

Un deuxième groupe de randonneurs encadré par Christine et Bernard Petiteau était parti à 11 heures du hameau de Chasse, empruntant le nouveau sentier réhabilité et arrivant au plateau des Sagnes. Les Cinq Saisons ont animé la randonnée et Christine a commenté les panneaux d'interprétation. Les ânes d'Emilie « Séol'Anes » étaient du convoi pour accompagner les enfants.

Les deux groupes de randonneurs se sont rejoints au plateau des Sagnes vers 13 heures. C'est à ce moment que Monsieur le Maire, André Guirand, a procédé à l'inauguration de la cabane des Sagnes, entièrement rénovée afin de pouvoir loger décentement le berger. Il fut alors temps de passer aux réjouissances avec apéro et dégustation de produits locaux dans une ambiance festive et conviviale.



Le groupe de danseurs de l'atelier de la Rotonde, accompagné par les Kakofonies Alpestres, a notamment chanté et dansé « Lou Rigoudoun d'Alouös », retrouvé par collectage. Pierrot Michel de Sainte Brigitte s'est souvenu de l'air pendant que la chorégraphie fut travaillée pendant des mois avec notre maître de danse, Noëlle Carignano. Certains purent s'essayer à la confection de maniques en feutrage de laine avec Laure Allegrini, « Textile du Verdon ». Les enfants, ravis, faisaient le tour du plateau des Sagnes sur le dos des ânes.

La pesée du jambon cru anima quelques instants le plateau des Sagnes pendant cette dégustation. Les sourires accompagnaient le plaisir de se retrouver dans un moment de partage et d'authenticité, simple, sans excès, à la hauteur d'une organisation conséquente, pour que cette sortie se réalise dans les meilleures conditions, pour le bonheur de chacun.

Nous remercions tous les partenaires financiers : l'Europe , La CIPRA , La Communauté de Communes CCAPV, la Commune de Villars-Colmars et les généreux donateurs, tous les membres de l'Association Amountagna et bien sûr les bénévoles qui se sont largement impliqués pour l'organisation de cette dixième sortie atypique, avec un temps exceptionnel.

A L'AN QUE VEN



VILLARS ET LA PLANETE....

Quelle que soit leur sensibilité politique, 85 % des Français souhaitent que les questions environnementales occupent une *place importante* dans la gestion de leur commune. C'est ce qui ressort d'une étude sur les Français et l'environnement effectuée par ELAB(1)

Cette absence de clivage se retrouve, quel que soit le nombre d'habitants de la commune concernée. Qu'ils vivent dans un village de moins de 2 000 habitants ou bien dans la région parisienne, ils sont entre 81 et 88 % à plébisciter cette cause dans laquelle *tous les électors se rejoignent*.

Par ailleurs, une même proportion se dit dans *l'obligation de changer ses habitudes et d'adapter son mode de vie. Ce n'est plus un sujet abstrait mais une réalité concrète. Nous arrivons à un moment de notre histoire où l'environnement est le problème de tous, avec le constat que nos conditions de vie sont déjà impactées*. Autrement dit, chacun a bien pris conscience que son comportement individuel ne suffisait pas, mais qu'en même temps il demeurerait indispensable.

Mais où se situe notre village dans ce mouvement ?

Des efforts sensibles ont été effectués ces dernières années. Les plus anciens se souviennent des ordures déversées dans la Chasse, de la décharge dans le Verdon, des poubelles inadaptées etc.

Depuis par l'action de la Commune et des autres collectivités territoriales, on dispose dans la vallée de deux déchetteries gratuites, de poubelles fonctionnelles, On tempore pour couper l'herbe des terrains communaux afin de favoriser la biodiversité, on limite l'usage des pesticides. Certes il suffit de passer derrière le local à carton dans le bas du village pour voir que tout est loin d'être parfait et que des contrevenants, encore trop nombreux, sévissent.

Nous, Villarois, ne résoudrons pas seuls les problèmes du réchauffement climatique, mais nous devons tous, jeunes et adultes nous sentir concernés. Parmi les *solutions crédibles* figurent des gestes que chacun peut réaliser à son échelle. Le recyclage, le tri, l'utilisation des décharges prévues y compris pour les mégots et les sacs plastiques, sont en effet les premières mesures jugées *très utiles*.

Il est impératif d'agir chacun à son niveau pour persuader les réticents et participer à un projet collectif, d'élaboration et de mise en œuvre de réponse aux défis environnementaux.

C'est l'enjeu décisif de la période à venir

(1) Sondage ELAB Études, Conseil, Planning Stratégique

Échos du village

Quoi de neuf ?..... en 2019 !!!

Dans notre charmant et si paisible village, nous sont parvenues de bien réjouissantes nouvelles. En ces périodes de frimas, d'heureux événements ont égayé le quotidien de plusieurs familles.

Au quartier des clots, Colette et Charles Simian savourent l'art d'être grands parents, après l'aînée Lallie le petit frère se prénomme Théo, né à la Ciotat le 19 janvier et comble de joie ses parents et l'ensemble de la famille.



Un nouveau petit gars, vers le Pradas, il s'appelle Peyo, c'est à Digne les Bains, le 15 mars qu'il a pointé sa frimousse, il rejoint ainsi la grande famille de Patricia et Robert Blache.



Quant à deux petites demoiselles, c'est l'été et ses parfums qui ont entourés leur arrivée, petites cousines nées à quelques jours d'intervalles le 1er juillet Callie à Digne les Bains pour Alexandre et Cécile ; Noémie à Aix en Provence le 23 juin au foyer de Claire et Christophe ; les grands parents Florence et René Bourrely. Martine Borner et Michel sont ravis de ces pitchounnettes.



Matisse a vu le jour le 28 septembre à Aix en Provence au foyer de Flavie et Arthur ; c'est sûr il viendra profiter du bon air à Aco de Gravier chez son Papy Robert Tron.

La petite Célia est née le 31 janvier 2019 à Digne, elle est la dernière arrivée dans la famille Ramos, elle fait la joie de ses parents et de ses grands frères, Raphaël et Mattéo.



De Cannes nous apprenons la naissance d' Hannah, le 02 avril 2020, jolie petite fille qui arrive dans le couple de Floriane et de Bastien. Sa sœur Angéline est ravie mais surprise de voir une poupée à la maison qui s'agite.

Lucienne Bertelli, la grand-mère, nous a fait part de la naissance à Carqueiranne de deux arrières petites filles. Lilou qui vient agrandir la petite famille de Lucie et Nicolas, avec son frère Andréa. Egalement, Claire et Yoann nouvellement mariés, ont eu une petite fille qui se nomme Léonie.



Mariages

Le 22 juin 2019, nous avons eu le plaisir de procéder au mariage par le 1er Adjoint, de Floriane Bonnet originaire du village et de Bastien Boeuf de Cannes. La salle de la mairie n'a pu accueillir les participants, que ce soit les résidents, la famille ou les cannois. A l'issue de la cérémonie de mariage, il a été procédé avec émotion au baptême civil de leur petite fille Angéline.

Décorée avec soins, la Rotonde était le point de rendez-vous pour partager quelques bulles et pouvoir rencontrer les invités.

Le 07 septembre 2019, Julie Renaudo et Bruno Fabre se sont dit OUI devant Pierre Bonnet, adjoint au Maire, qui a célébré ce mariage devant les familles réunies et de nombreux amis.

Félicitations à toutes les familles pour ces heureux événements



Résultat scolaire :

Brevet des Collèges : NEY Camille à Saint André les Alpes

CAP Menuiserie Charpente : ROUX Adrien au Lycée Professionnel d'Embrun

Félicitations !!!!!!!



Décès

Monsieur Jean-Pierre Romanet est décédé à Manosque en avril 2019, après un trop court combat contre la maladie. Il était passionné de montagne, avec un grand plaisir il venait se reposer à Villars dans la maison acquise par M. et Mme Mollet en 1974 (face au bâtiment des Mélèzes). Cette villa s'appelle toujours la « Georgeyvet » prénoms de ses beaux parents, très attaché à Villars, où il venait au mois d'août, prendre une pause bien méritée, très occupé par leur imprimerie à Manosque.

Ces premières villas construites en bordure de la route du Viéraron, sont l'oeuvre du maçon Ragnini de Villars, juste après la guerre. Cette route était une allée de rosiers fleuris.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Albert Lebrun le 16 mai 2019. Il était appelé Alberto par son entourage et ses amis de Villars et de Chasse. Originaire du nord de la France et domicilié à Nechin en Belgique, il venait quatre fois par an à Villars avec son épouse Christiane pour y passer plusieurs semaines. Amoureux de cette vallée, il participait à toutes les manifestations. Très sportif, il était infatigable en vélo, il franchissait tous les cols aux alentours, il affectionnait aussi les randonnées en montagne.

Nous présentons nos très sincères condoléances à son épouse Christiane et à sa famille. Son épouse, tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à une collecte organisée pour l'achat d'une magnifique plaque qu'elle mettra sur son tombeau en souvenir de tous ses amis villarois.

Marie-Louise Barbaroux est décédée à la Farlède dans le Var le 25 août 2019, à l'âge de 94 ans. Issue d'une vieille famille villaroise au quartier de tête, puis pour des raisons de commodités, ils se sont installés sur la Place d'Aco de Gravier. Marie-Louise très dévouée pour sa famille, venait régulièrement se reposer dans sa maison familiale.

Nous remercions son neveu Jean-Louis, qui nous a fait parvenir le récit de sa vie, vous le trouverez joint dans le Petit Villarois.

De la Ciotat, nous apprenons le décès de Monsieur Pluton on l'appelait communément Jeannot. Amoureux de Chasse, il venait régulièrement avec sa famille, depuis les années 1970, avec la grande équipe de Grans, des joyeux lurons, eux aussi ils avaient une habitation à Chasse. Jeannot toujours très avenant, ainsi que son épouse Georgette, étaient des personnes d'une extrême gentillesse. Georgette a retrouvé le sourire lors de la naissance d'Alice, née le 07 octobre dernier, leur arrière petite fille.

Monsieur Georges Bramerel est décédé à Nice à l'âge de 82 ans, époux de Yvette Deleuil, ce sont des anciens de la vallée, ils avaient une maison à Villars Heyssier puis se sont installés à Villars en achetant la maison des Silve.

Georges, on le voyait le matin sur sa moto, descendre dans le village ou dans son jardin. Yvette est venue à l'école primaire de Villars, ensuite locataire avec sa famille chez Gaston de nombreuses années, en période de vacances scolaires.

Nous avons appris le décès de Jean-Michel Nicolas, à l'âge de 62 ans, surnommé « Quinquin » employé communal polyvalent durant plus de trente ans, horticulteur de métier, connaissant le village dans tous les moindres recoins. Les réseaux, n'avaient aucun secret pour lui. Il venait depuis son enfance à Beauvezer. Marié à Villars-Colmars avec Jocelyne Béraud. Connaisseur des bons coins des morilles, il était passionné également par la chasse. Nous pensons bien fort à Stéphanie et Mathieu et l'ensemble de la famille.

C'est avec consternation que nous avons appris le décès prématuré de Christine Plumier, conseillère municipale de 1989 à 2001, a manifesté beaucoup d'entrain pour son engagement et a même pratiqué la comédie lors de soirées « Oralies » en compagnie de ses colistiers Charles Simian et René Damiano sous la houlette de Philo et M. Gourdet. Une personne formidable toujours curieuse de la vie du village qu'elle affectionnait.

Mme Carles Odette est décédée à Puyricard le 03 mai 2019, avec son époux c'était des fidèles du village, en effet, locataires de nombreuses années chez le père Vial, avec leur fille Mireille. Dans les années 1960, ils ont construit un petit chalet, dessus le parking du milieu. Ils passaient les étés avec leur deux petits enfants, c'était des gens très chaleureux et proches des villarois. Ils s'inscrivaient dans la grande époque des vacanciers de l'après guerre, assidus au village.

De Chasse nous avons appris le décès à Hyères de Mme Michèle Roccia, née Ritondale, ses grands parents étaient issus de Chasse. Son père M. Ritondale Léopold a été Maire de Hyères dans le var, de nombreuses années. Ils sont toujours propriétaires à Chasse.

Michèle Roccia était très investie dans la vie sociale du hameau, toujours volontaire et prête à donner main forte à l'organisation des animations de Chasse. Le village a encore perdu une personne active et amoureuse de son village.

C'est dans cette maison de village ; place d'Aco de Gravier ancienne maison des Peyron que la famille Murcada séjournait en villégiature depuis les années 60 avec leurs enfants.

Fernande Murdaca est décédée à l'âge de 91 ans le 17 novembre dernier. Fidèle de Villars, heureuse d'y retrouver une ambiance qu'elle aimait et d'y passer des séjours durant l'été. Puis avec l'âge, c'est avec sa fille aînée Mireille qu'elle a pu profiter du cadre idyllique du village.

Monsieur Bruno Bertelli est décédé le 22 février 2020 à Carqueirane dans le Var, à l'âge de 92 ans. Bien connu dans le village, depuis de nombreuses années, il était l'époux de Lucienne. Ils ont repris l'ancienne maison Allemandi, qui a été restaurée avec soins. Passionné de chasse, il connaissait parfaitement la vallée de Chasse, puis avec l'âge, il passait les après-midi avec les boulistes et converser avec l'entourage.

Très jeune, il a commencé à travailler avec ses parents dans l'horticulture, avec peu ou pas de moyens mécaniques, les engins agricoles n'étaient pas connus. Il a développé cette activité avec passion et persévérance pour arriver à être reconnu sur le marché floral à l'étranger. Son fils Claude a repris cette exploitation avec autant de passions.

A toutes les personnes touchées par
la disparition d'un être cher,
nous présentons nos plus sincères condoléances

« Disparition d'une enfant de Villars-Colmars.

Marie-Louise BARBAROUX est née le 26 novembre 1925 à Villars-Colmars dans la maison familiale de l'époque, celle au balcon traversant la rue au quartier de « Tête ».

Elle passe son enfance au village auprès de ses parents et de son frère Armand, entre l'école communale et les travaux agricoles de la petite exploitation familiale aux moyens rudimentaires basée sur l'élevage bovins, dans des conditions de travail souvent rudes.

Son adolescence et sa vie de jeune fille vont se dérouler au village. Avec son frère elle va contribuer à l'activité de l'exploitation familiale où son rôle aura été surtout, les jours où il n'y avait pas classe, d'emmener le petit troupeau dans les pâturages. Elle disait : « J'allais garder les vaches tous les jours.. ! »

Cette vie rude mais paisible finalement, va se poursuivre jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, où sa famille va subir l'exode rural. C'est vers Salon de Provence dans les Bouches du Rhône que toute la famille va s'établir. Là, Marie-Louise changera totalement d'activité pour travailler d'abord dans la restauration sur Marseille. Elle fera ensuite une formation de couturière pour s'orienter dans cette profession.

Ensuite elle va suivre sa famille qui s'établira sur la commune de Pierrefeu du Var au début des années 50 pour travailler dans un domaine viticole. L'installation définitive de sa famille au Quartier de La Guibaude à La Farlède se fera en 1954. C'est sur Toulon qu'elle va travailler ensuite dans la vente et le prêt à porter.

Très proche de ses parents, elle vivra auprès d'eux en permanence. Elle s'occupera d'abord de son père Louis, très longtemps malade et impotent, décédé en 1968 et de sa tante Augustine handicapée sourde et muette. Elle ne quittera presque jamais sa mère Joséphine qui vivra presque centenaire jusqu'en 1993.

Après avoir travaillé de nombreuses années dans le prêt à porter, c'est là qu'elle a connu Gilbert avec qui elle va se marier en 1988 pour devenir Madame Bentz.

Devenue couturière hors pair elle terminera ensuite sa carrière dans la décoration et l'ameublement pour une entreprise réputée de l'aire toulonnaise.

Son attachement à Villars-Colmars restera toujours très fort et elle va y revenir régulièrement chaque année avec ses parents.

Plus tard, c'est avec les petits enfants de Gilbert, qu'elle a fait siens avec amour, qu'elle reviendra régulièrement à Villars-Colmars dans sa maison au quartier « Aco des Gravieres » où elle a eu le plaisir de les voir grandir et profiter du bon air de la montagne.

Très entourée de son mari, elle s'est éteinte le 25 août 2019 à La Farlède à la maison de retraite « Les Serves » où elle était installée depuis décembre 2014 ».

Jean-Louis BARBAROUX son neveu.



En cette période déconcertante, pénible face à cet ennemi invisible ; ce satané virus qui nous oblige à nous renfermer, à apprendre.... à mettre des distances !!!!

Plus de bisous, de loin les bonjours, des coucous de la main.....

Qu'à cela ne tienne, on va tous ensemble le vaincre. On ne peut que se réjouir de toutes les initiatives pour maintenir le lien social, la solidarité, l'entraide trait d'union de proximité.

Appels téléphoniques, les SMS, les mails, visites aux voisins mais qu'aux jardins, portage de courses, et une bienveillance que l'on souhaite durable sur notre petit village.

Toutes ces attentions portées autour de nous à fait un bien fou.



Le Petit Villarois :

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs, volontaires si précieux et bénévoles qui depuis 1989 se sont mobilisés, exprimés pour le plaisir de tenir au courant la population, d'illustrer de rubriques diverses et variées ce petit journal des Villarois.

Merci aussi à nos secrétaires dans le rôle de « pigiste » très douées à chaque fois pour que cela soit « correct ».

Il a ainsi perduré grâce à tous ces partenaires.

Ce Petit Villarois se termine sur un poème de l'Abbé Trouche.

Patricia Blache

Fiançailles Printanières

Avril du mot « ouvrir » est un des gais ouvriers.

Il ouvre les bourgeons au bout des branches frêles ;

Il ouvre aux oisillons le fin duvet des ailes ;

Il ouvre le calice et l'arôme des fleurs.

Il ouvre aussi pour vous le doux écrin des cœurs :

La sève qui surgit aux frondaisons nouvelles,

Avril la fait monter dans vos âmes fidèles

Aux sons joyeux et clairs des carillons vainqueurs.

Quand le sol reverdi tire de ses entrailles

L'agreste floraison de jeunesse et d'amour,

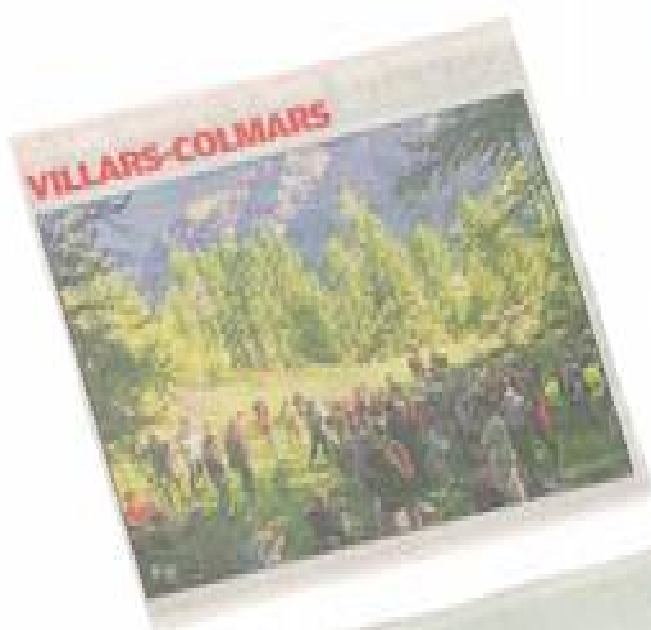
Quand l'Alleluia chante à l'aube de ce jour.

C'est bien l'heure propice au choix des fiançailles

Et pour que l'avenir entrevu soit heureux,

Recevez, chers Promis, ces poétiques vœux !

Revue de Presse



VILLARS-COLMARS

Bénédiction de l'oratoire

La municipalité, après délibération a donné son accord pour élever un oratoire au quartier Pied de Roche. André Guiraud, maire de Villars, et le Père Alain Benoit ont donné satisfaction aux époux Margonina.

C'est Charly Gine, tailleur de pierre, qui a bâti ce magnifique oratoire, pierre après pierre. A raison de trois par jour, il lui a fallu plus d'un mois pour assembler et dresser le monument. Mais pour le dédier à qui ? Pierre Bouvier, l'historien du village, après de nombreuses recherches, a fait le choix de Sainte Ursule.

Le père Alain Benoit a célébré officiellement, en présence du maire, de Laurent Bouix président du SIVU, de Charly Gine et son épouse, concepteur de l'oratoire, du couple Margonina, de leurs enfants et de tout le voisinage, un amical offert, offert par le maire.

L.L.C.

Un oratoire a été érigé il y a peu au quartier Pied de Roche. / PHOTO L.L.C.

Rencontre de l'Amoutagna

C'est lors de la présidence alternante de la convention alpine en 2010 et 2014 que ce projet à germé. CIPRA France doit traverser un territoire pilote dans l'Amoutagna. C'est finalement du côté de Villars-Colmars, membre de la Communauté de Communes Alpes Provençales Verdon que la demande se fait sentir. Les habitants, des élus, des agriculteurs font vivre cette commune et soutiennent le pastoralisme à travers le festival Amoutagna, qui se tient depuis une dizaine d'années. Un premier départ du hameau de Chasse, encadré par deux accompagnateurs de montagne, Nicolas et Issey, a été donné à 8 h. Cette randonnée pour les plus courageux a emprunté le nouveau sentier Amoutagna réhabilité, puis elle a continué jusqu'à la cabane de Chaudet avec la rencontre du Berger Clément qui a partagé son travail, ses contraintes, ses bons côtés comme les moments plus difficiles.

Cette marche fut ponctuée de diverses animations : lectures de textes relatifs à l'activité de transhumance par Patrick Colmars, interventions de Pierre Ferry sur la biodiversité, explications de l'activité de transhumance par Patrick Colmars, de Nicolas Raderet sur le casse-noix musché, par Pierre Bonnet sur les anciens pechs de faucie et le hameau de Chasse, transformation du paysage par notre stagiaire Aude Walter. Il fut alors temps de redescendre à la rencontre du deuxième groupe qui était parti à 11 h de Chasse, encadré par Christine et Bernard Perrone, animé par des lectures des "3 saisons" et accompagné des élus d'Emilie Chabannes, avec l'inauguration de la statue des berges par le maire André Guiraud. Puis place aux retrouvailles avec apéro et dégustation de produits locaux, dans une ambiance festive, avec les "Bambettes Alpestres" et les danses traditionnelles de Noëlle Carignani.

L.L.C.

Quelques idées de balades et de randonnées

Au départ de Villars-Colmars

* **Sentier d'interprétation** sur la vie de la rivière. Départ devant le jardin public en dessous du Kiosque Demontzey (exposition permanente sur le reboisement) (30 minutes en boucle)

* **La Croix du Puy** (2 h 30 en boucle), départ Eglise de Villars – Facile
En voiture, rejoindre le parking de la grande Eglise de Villars.

* **Panoramique de Chasse** (2 h 30 en boucle), départ Hameau de Chasse – Moyen partie haute – Facile partie basse. Prudence sur le sentier surtout après la pluie !
Se garer à l'oratoire, traverser le hameau à pied et poursuivre.

* **Les Cabanes du Puy** (1 h 30 en boucle) départ Hameau de Chasse – Facile
Se garer à l'oratoire, poursuivre à pied quelques mètres sur la piste à gauche, sentier sur la gauche

* Hameau de Chasse (1), (accès direct en voiture), **Cabane Marie-Louise** (2 h A/R), **Juan** (3 h A/R), **Michard** (3 h 00 A/R) **Chabaud-Joyeux** (3 h 30 A/R), **Rougnouse** (3 h 30 A/R)

Prendre la route du hameau de Chasse (1), à droite avant le jardin public lorsqu'on arrive de Colmars. Suivre la route jusqu'au hameau. Garez-vous au parking de l'oratoire. Poursuivez à pied sur la piste : départ Juan à gauche 100 m environ après le pont jusqu'à la barrière pour le départ des autres sentiers (plateaux de Chats, Marie-Louise, Chabaud, Joyeux, Rougnouse...).



SERVICES MEDICAUX ET D'URGENCE

CABINET MEDICAL

Docteurs LAKE & BOURDIN

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.43.20 – Le week-end : Le 15

CABINET DE KINESITHERIE

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.03.89 – 06.80.40.14.30

INFIRMIERES

Mme THIL : 04.92.83.45.86 Cabinet Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

Mmes BARTHELEMY et LANTELME : 04.92.83.14.39 – 06.03.48.23.05

Cabinet Pôle de Santé à Allos

DENTISTE-M. MANE – sur rendez-vous

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.00.73

PHARMACIE- M.BLANC- Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.40.29

TAXI – SARL MISTRAL ISNARD

SECURITE

Gendarmerie - 04.92.83.40.20 ou 17

Pompiers – 18 ou 112

SERVICES ADMINISTRATIFS VILLARS-COLMARS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h

Levée du courrier 11 h 45 – Téléphone : 04 92 89 12 27

MAIRIE

Secrétariat ouvert au public :

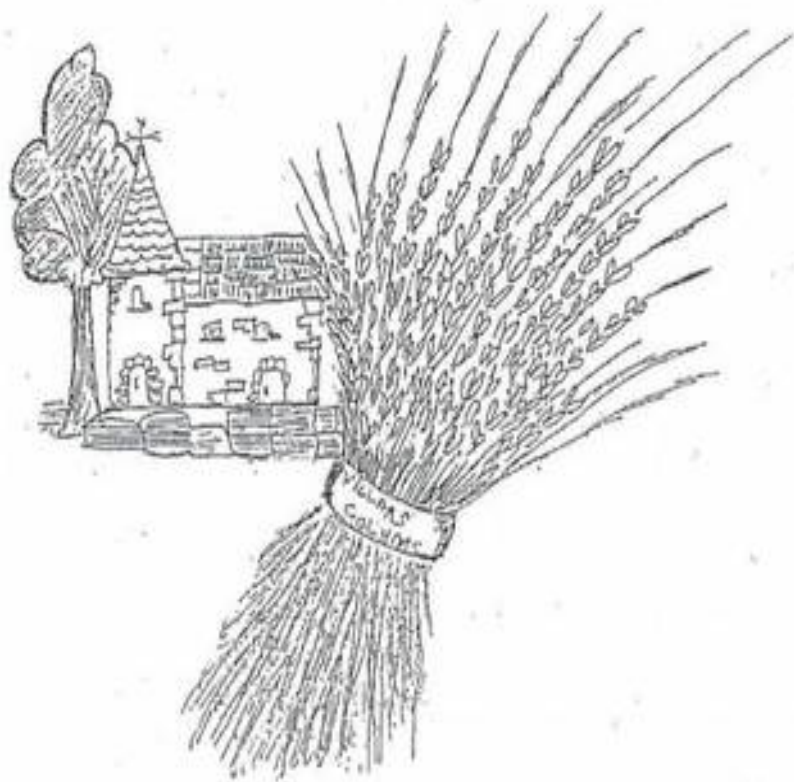
Lundi de 14 h à 17 h

Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Tél. : 04.92.83.43.01 – Fax : 04 92 83 30 79

ONF

- Maison forestière -



Ceci est
l'Emblème de notre Village.
C'est par ce Blé que naquit
Villars